

Collège du Moulin[®] grande-synthe



MON ENFANT ENTRE EN SIXIEME

Document réalisé avec le soutien
de la CAF du Nord



Témoignages d'élèves

« L'année de 6ème se passe bien, à la rentrée, nous avons une certaine crainte qui est vite partie grâce au bon encadrement dont nous avons bénéficié. »



« Nous nous sommes vite habitués aux salles de classe, ainsi qu'aux professeurs qui sont sympatiques. »

« Nous avons pu remarquer la mise en place pour les élèves d'activités diversifiées ainsi que les nouveaux équipements numériques. »



« Il y a un suivi des élèves. »

« Les projets sont intéressants. »

Témoignages de parents



Collège du Moulin
grande-synthe

21 rue du Comté de Flandre
59760 Grande-Synthe
Tél. 03 28 21 24 66

www.collegedumoulin.fr



I MON ENFANT VA ENTRER AU COLLÈGE

1	Quel est le rôle de chacun ?	p.4
2	Dans quelles conditions mon enfant peut-il être affecté en sixième au collège du Moulin ?	p.7
3	Comment se déroule l'inscription ?	p.8
4	Quels sont les parcours scolaires proposés en 6 ^{ème} ?	p.8
5	Qu'est-ce que le FSE ?	p.10
6	Quels sont les documents officiels que doit posséder un collégien ?	p.10
7	Le matériel scolaire est-il fourni par le collège ?	p.10
8	Comment mon enfant sera-t-il intégré au collège en cas de difficultés scolaires ou médicales ?	p.11
9	Mon enfant peut-il bénéficier d'une aide financière pour réussir sa scolarité ?	p.12
10	Quelles sont les activités proposées par le dispositif « Ecole Ouverte » ?	p.12

II MON ENFANT EST EN SIXIÈME AU COLLÈGE DU MOULIN

1	Comment se déroule la rentrée ?	p.13
2	Quels documents et matériels sont remis à votre enfant le jour de la rentrée.	p.14
3	Pourquoi faut-il lire et signer le règlement intérieur dès la rentrée ?	p.15
4	Comment fonctionne la 1/2 pension ?	p.16
5	Que faire en cas de retard ou d'absence de l'enfant ?	p.16
6	Quels sont les temps forts de l'année de 6 ^{ème} ?	p.17
7	Qui peut aider mon enfant dans sa scolarité ?	p.18
8	Quand mon enfant n'a pas cours, que peut-il faire ?	p.19
9	Quels sont les outils numériques à disposition des parents ?	p.20

III LE RÔLE DES PARENTS D'ÉLÈVES DANS LA RÉUSSITE AU COLLÈGE

1	Quand dois-je lire le carnet de correspondance ?	p.21
2	Comment puis-je accompagner mon enfant dans ses devoirs ?	p.22
3	Comment puis-je suivre les résultats de mon enfant ?	p.23
4	Comment réagir si mon enfant a été puni ou sanctionné ?	p.23
5	Comment réagir si mon enfant se plaint d'un adulte ou d'un autre élève ?	p.24
6	Comment puis-je participer à la vie du collège ?	p.24



MON ENFANT VA ENTRER AU COLLÈGE

1/ Quel est le rôle de chacun ?

- **L'accueil :** En entrant au collège, vous devez vous y présenter. La personne de permanence vous indiquera où trouver celui ou celle que vous souhaitez rencontrer et vous orientera en fonction de votre demande. Horaires.
- **Le principal :** Il dirige le collège. Il est responsable de la politique éducative de l'établissement. Il préside le Conseil d'administration. Il est en relation avec les partenaires extérieurs. Il reçoit l'élève et sa famille lors de toute nouvelle inscription.
- **Le principal adjoint :** Il aide le principal dans son travail et le remplace en cas d'absence. Il a en charge en particulier les emplois du temps des élèves.
- **Le secrétariat de direction :** Il s'occupe de la gestion administrative du collège notamment des dossiers d'inscription des élèves. Il gère les demandes de rendez-vous avec le principal. Il délivre les certificats de scolarité.



- **Le gestionnaire :** Il prépare le budget du collège et assure son suivi. Tout versement d'argent doit lui être adressé ou remis (1/2 pension, participation à un voyage). Il collecte les dossiers de demande de bourses. Il réceptionne les livraisons.
- **Le secrétariat du gestionnaire :** Il assiste le gestionnaire dans son travail.
Les agents d'entretien et de maintenance : Il assure l'entretien et la maintenance des locaux.
- **L'infirmière :** Elle assure les soins infirmiers et l'écoute des élèves. Elle organise des actions de préventions santé auprès des élèves tout au long de l'année. Horaires
- **L'assistante sociale :** Elle apporte soutien et conseils aux élèves ou à leur famille en cas de difficultés. Elle est en relation avec les services sociaux. Les horaires seront communiqués en début d'année.
- **L'Agent de liaison sociale :** Elle est en charge des relations avec les associations et les services présents sur le quartier. Elle propose des actions en faveur des élèves en difficultés.
- **Le conseiller principal d'éducation :** Il organise la vie scolaire (suivi des absences et de la scolarité des élèves, relations avec les parents, organisation du temps des élèves en dehors des heures de cours). Il participe également à la formation citoyenne des élèves.
- **Les assistants d'éducatifs :** Ils ont en charge la surveillance, l'accueil et la prise en charge des élèves en dehors des cours.



CDI



Couloir du Collège

2/ Dans quelles conditions mon enfant peut-il être affecté en sixième au collège du Moulin ?

- **Le préfet des études « sixième » :** C'est le professeur qui est responsable du niveau 6^{ème}. Il coordonne les dispositifs de soutien et facilite les relations entre les parents et le collège.
- **Le professeur des écoles référents :** Il intervient dans les classes des écoles du quartier et au collège pour faciliter le passage du primaire au secondaire.
- **Le professeur principal :** Il coordonne l'action pédagogique de sa classe en relation avec ses collègues. C'est votre premier interlocuteur pour le suivi scolaire de votre enfant. Les assistants pédagogiques : Ils assistent les professeurs dans les classes et assurent l'aide aux devoirs.
- **Le documentaliste :** C'est un professeur qui a en charge le CDI (centre de documentation et d'information). Il participe aux actions pédagogiques et culturelles en collaboration avec les enseignants.

CDI



Bureau du CPE



- **Votre enfant est au CM2 et vous habitez déjà dans le secteur défini.** Après avis favorable pour le passage en 6^{ème}, il sera affecté automatiquement au collège du Moulin. Le dossier d'inscription vous sera donné au mois de juin par l'école.
- **Votre enfant est scolarisé dans une école privée et réside dans le secteur du collège.** L'inscription au Moulin est possible après avoir rencontré le principal. Le dossier d'inscription vous sera directement remis.
- **Votre enfant ne réside pas dans le secteur.** Les demandes de dérogations sont examinées par le Directeur académique des services de l'Éducation Nationale. En fonction de sa décision, un dossier d'inscription vous sera directement remis au collège.
- **Vous avez déménagé ou votre enfant change de lieu de domicile.** S'il réside sur le secteur du collège, l'inscription est possible. Le dossier d'inscription vous sera directement remis lors de votre rencontre avec la Direction



Classe orchestre

3/ Comment se déroule l'inscription ?

L'inscription se fait durant la **dernière quinzaine du mois de juin** au collège. Les dossiers vous seront remis par les écoles. Vous serez invités à venir les remettre le samedi ou le mercredi matin. A cette occasion, vous allez **rencontrer le Principal** ou le Principal adjoint pour définir quel parcours convient le mieux à votre enfant. En cas de situation particulière, il convient de prendre rendez-vous auprès de la Direction.

4/ Quels sont les parcours scolaires proposés en 6^{ème} ?

Au collège du Moulin, votre enfant choisira un parcours scolaire adapté à ses goûts et à ses capacités.

- **Classe bilangues** : Anglais/Allemand ou Anglais/Chinois. L'élève commence une deuxième langue vivante dès la 6^{ème} à raison de 3h par semaine jusqu'en 3^{ème}.
- **Sections sportives** : Equitation/ Rugby/ VTT. L'élève pratique l'activité choisie à raison de 5h par semaine.
- **Classe football OGS** : Cette option est réservée aux élèves adhérents à l'OGS (4 heures d'entraînement).

- **Classe orchestre** : En partenariat avec l'école de Musique, les élèves débutent ou perfectionnent la pratique d'un instrument.
- **Classe patrimoine ou scientifique**
- **Dispositif « passerelle CM²/6^{ème} »**

Enfin tous les élèves disposent d'un **Espace Numérique de Travail** composé d'une messagerie électronique et d'un espace de stockage pour ses documents. Ces nouveaux outils lui permettront de correspondre avec leurs professeurs et leurs camarades. Il s'agit d'une application pédagogique dont l'usage est contrôlé par l'établissement.

Classe orchestre



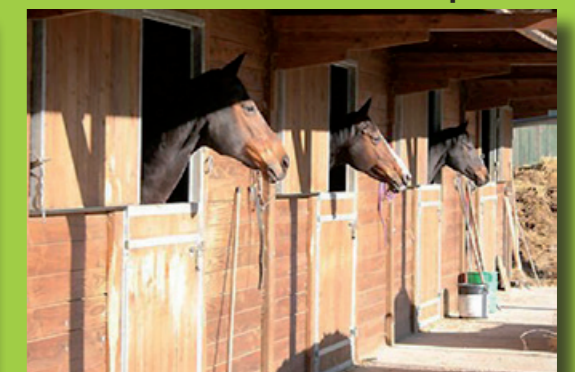
Théâtre

Classe scientifique

Classe patrimoine

VTT

Équitation





Foyer Socio Educatif



Salle de classe

5/ Qu'est-ce que le FSE ?

Le FSE (Foyer socio éducatif) est une association qui a pour but d'**aider ses adhérents à participer aux activités et aux manifestations** organisées par le collège. L'adhésion n'est pas obligatoire mais votre participation permet d'améliorer la réalisation des projets scolaires.

6/ Quels sont les documents officiels que doit posséder un collégien ?

Votre enfant doit avoir une **assurance scolaire** et une **carte d'identité** pour participer aux sorties ou aux voyages scolaires à l'étranger.

7/ Le matériel scolaire est-il fourni par le collège ?

Le collège prête les manuels scolaires et fournit aux élèves un carnet de correspondance. L'achat des cahiers, des stylos... est à votre charge. **Une liste précise du matériel se trouve dans le dossier d'inscription** dont l'achat est possible par l'intermédiaire du FSE à un tarif préférentiel.

8/ Comment mon enfant sera-t-il intégré au collège en cas de difficultés scolaires ou médicales ?

La prise en charge des élèves en situation de handicap, en difficultés scolaires ou ayant une pathologie nécessitant un traitement adapté est organisée par plusieurs dispositifs :

- **Le PPRE** (projet personnalisé de réussite éducative) : Il concerne les élèves en difficultés scolaires.
- **Le PPS** (projet personnalisé de scolarisation) : Il s'adresse aux élèves en situation de handicap.
- **Le PAI** (projet d'accueil individualisé) : Il concerne les élèves ayant une maladie nécessitant une adaptation de la scolarité.

Pour chaque situation, la mise en place de ces dispositifs par le Collège se fait avec l'accord de la famille.



9/ Mon enfant peut-il bénéficier d'une aide financière pour réussir sa scolarité ?

A la rentrée, votre enfant va recevoir un **dossier de demande de bourse scolaire**. Cette allocation est versée selon vos conditions de revenus. Il est impératif de nous rendre ce document. Nous vous aiderons à le remplir et vérifierons avec vous vos droits.

Le collège dispose également d'un **fond social** pour vous aider en cas de difficultés financières ponctuelles. Il faut, dans ce cas, contacter notre assistante sociale ou la direction de l'établissement.

10/ Quelles sont les activités proposées par le dispositif « Ecole Ouverte » ?

Pendant certaines périodes de vacances scolaires, le collège propose aux élèves volontaires du **soutien scolaire**, des ateliers de **pratiques artistiques ou sportives**, des **sorties thématiques**. Pour faciliter l'entrée au collège, **la participation de votre enfant à la session fin août est un excellent moyen de découvrir les lieux et les professeurs avant la rentrée**. La feuille d'inscription se trouve dans le dossier d'inscription.

MON ENFANT EST EN SIXIÈME AU COLLÈGE DU MOULIN

1/ Comment se déroule la rentrée ?

En fonction de ses options, **votre enfant sera affecté dans une classe**. Il se peut qu'il ne soit pas avec ses anciens camarades mais dans quelques semaines, il en aura des nouveaux...

Une journée particulière est consacrée à la rentrée des élèves de 6^{èmes}.

Dès le matin, ils seront accueillis par le professeur principal. L'équipe pédagogique de la classe vient également se présenter. L'équipe de Direction et le professeur principal vous recevront à cette occasion.



2/ Quels documents et matériels sont remis à votre enfant le jour de la rentrée ?

■ **Il va d'abord recevoir ses manuels.** Il s'agit d'un prêt et votre enfant doit en prendre soin. Toute perte ou dégradation entraîne une facturation.

■ **Il va ensuite recevoir son emploi du temps provisoire** (le définitif est donné 15 jours après). Pour aider votre enfant à mieux s'organiser, chaque matière possède un code couleur. Les cours peuvent durer 1h, 1h30 ou 2h. La matinée débute à 8h20 pour se terminer à 11h20. La classe reprend à 13h.

Certains cours ont lieu en semaine A ou en semaine B. Dans le carnet de liaison se trouve le calendrier des semaines A et B. L'emploi du temps de l'élève est individuel. Il doit être collé sur la dernière page du carnet de liaison.

Le carnet de liaison est la pièce d'identité du collégien. Votre enfant doit toujours l'avoir avec lui au collège. Il doit être présenté à l'entrée et à la sortie des locaux. Il contient l'adresse et les coordonnées de l'élève, la liste de ses professeurs, les billets d'absences et de retard, les absences des professeurs, la correspondance avec les familles, les remarques, le règlement intérieur et les autorisations de sortie. **Vous devez le consulter tous les jours.**

3/ Pourquoi faut-il lire et signer le règlement intérieur dès la rentrée ?

Le règlement intérieur rappelle les droits, les obligations de chaque élève et de chaque membre de la communauté éducative. Il est voté par la Conseil d'administration du collège et est conforme aux lois de la République.

Rappel des principes :

■ **Si votre enfant ne respecte pas le règlement intérieur**, il s'expose à une punition ou à une sanction.

■ **Les punitions** sont données par les professeurs, le CPE, les assistants d'éducation et les assistants pédagogiques. Il s'agit par exemple d'un travail supplémentaire ou d'une heure de retenue.

■ **Les sanctions sont prononcées par le chef d'établissement** et concernent des faits plus graves. Il en existe 5 (Avertissement, blâme, exclusion de la classe, exclusion de l'établissement inférieure à 8 jours). L'exclusion définitive est prononcée par le Conseil de discipline. Avant de prononcer une sanction, le chef d'établissement communique sa décision au responsable légal de l'élève.



4/ Comment fonctionne la 1/2 pension ?

Elle fonctionne dès la rentrée. Vous pouvez inscrire votre enfant à la ½ pension pour toute l'année, pour une partie de l'année et en fonction des jours. **Les 6^{ème} partent se restaurer au collège Jules Verne en bus de 11h30 à 12h40. Le repas est facturé à l'unité.** Le paiement se fait auprès du gestionnaire. En cas de difficultés, n'hésitez pas à nous informer. Des aides financières peuvent vous être proposées. Exceptionnellement, vous pouvez annuler la prise d'un repas en prévenant par écrit 48 heures à l'avance le Collège.

5/ Que faire en cas de retard ou d'absence de l'enfant ?

Dans tous les cas, vous devez **alerter le Collège par téléphone au 03 28 21 24 66**. Vous devez compléter la partie droite du billet (absence et retard) en précisant le motif. A son retour dans l'établissement, l'élève doit se présenter au bureau de la Vie scolaire pour être admis en cours. **L'assiduité (la présence en cours) est le premier devoir de l'élève.** Les professeurs signalent les absences à chaque heure. Si la Vie scolaire constate une absence non prévenue, elle vous contactera immédiatement. Selon le Code de l'Education, 4 ½ journées d'absence non justifiées déclenchent l'ouverture d'un dossier absentéisme.

6/ Quels sont les temps forts de l'année de 6^{ème} ?

- **Septembre** : A la rentrée, vous serez reçu par le professeur principal et par la Direction. Les outils d'aide au suivi de la scolarité de votre enfant vous seront présentés lors de réunion d'informations.
- **Octobre** : Avant les vacances de Toussaint, le professeur principal vous remettra le relevé de notes.
- **Fin novembre/ début décembre** : A la suite du conseil de classe, les professeurs vous recevront pour vous présenter le bilan du 1^{er} trimestre et vous remettre le bulletin.
- **Mars** : A la suite du conseil de classe, les professeurs vous recevront pour vous présenter le bilan du 2^{ème} trimestre et vous remettre le bulletin.
- **Mai/ Juin** : Vous devrez indiquer vos souhaits d'orientation et le choix de l'option LATIN en cinquième. A la suite du Conseil de classe, le principal décide du passage ou du doublement. Si vous refusez cette décision, c'est la commission d'appel qui décide en dernier recours. Le bulletin vous sera envoyé par courrier.



Classe numérique



Intérieur du CDI

7/ Qui peut aider mon enfant dans sa scolarité ?

Il existe de nombreux moyens à disposition au collège.

■ **En premier lieu, le professeur est le spécialiste de sa discipline et de la pédagogie.**

N'hésitez pas à lui demander conseil. Vous pouvez également vous rapprocher du professeur principal ou du préfet des études par l'intermédiaire du carnet de liaison. Les assistants pédagogiques sont présents dans la plupart des cours. Sous la responsabilité du professeur, ils accompagnent les élèves dans la classe.

■ **Votre enfant bénéficie de deux heures d'accompagnement personnalisé.** Il peut également bénéficier en fin de journée de l'aide aux devoirs.

■ En cas de problème plus important, l'élève et sa famille se voit proposer un **PPRE** (plan personnel de réussite éducative).

8/ Quand mon enfant n'a pas cours, que peut-il faire ?

Si votre enfant est externe et si son vous en avez exprimé l'autorisation sur le carnet de correspondance, il peut quitter le collège après la dernière heure de cours de la ½ journée.

Pour les ½ pensionnaires, la sortie se fait après la dernière heure de la journée.

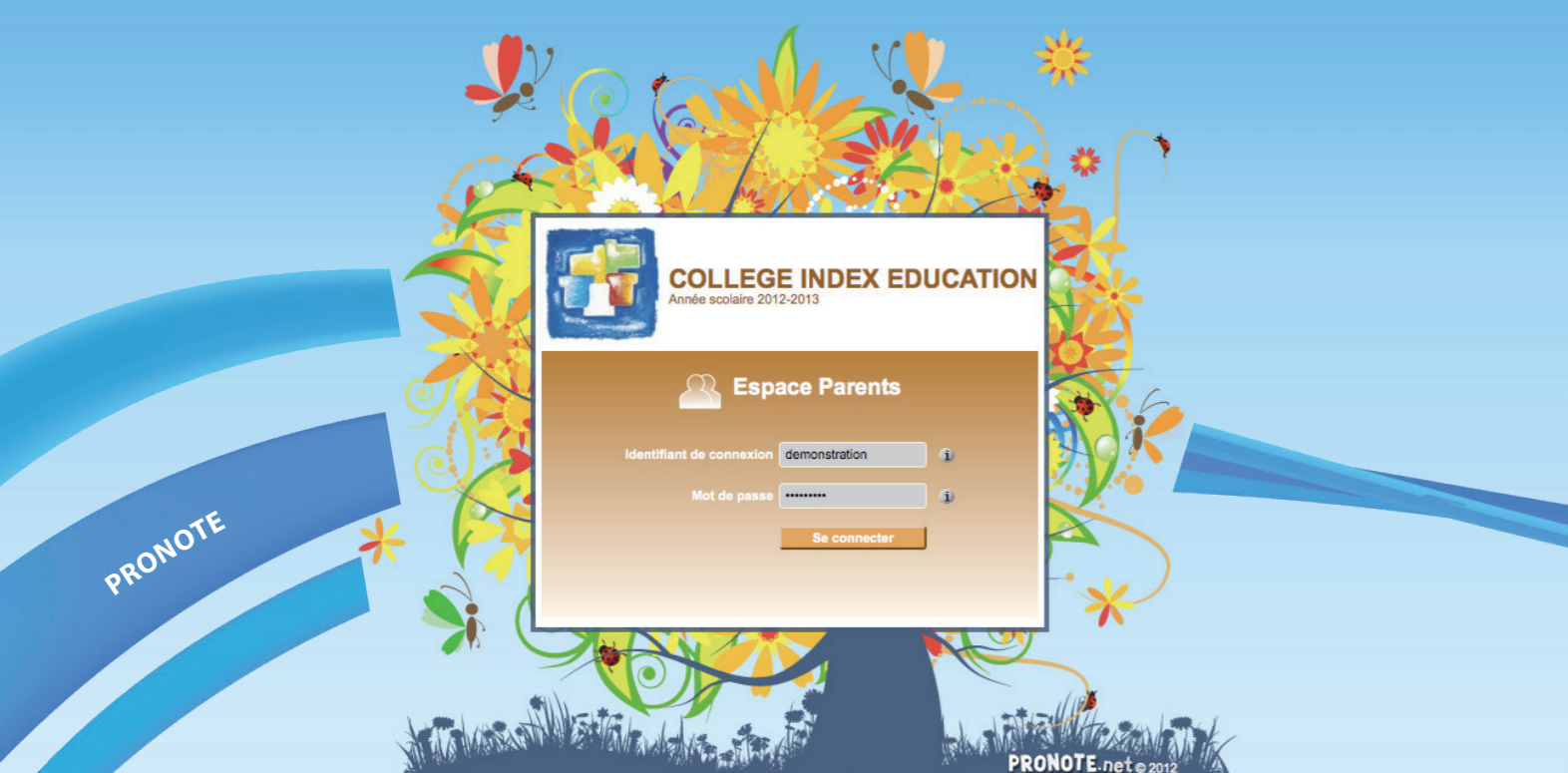
Les élèves qui n'ont pas cours et qui ne peuvent pas quitter l'établissement sont placés sous la responsabilité de la Vie scolaire. Ils doivent se ranger dans la cour et attendre qu'un assistant d'éducation les prenne en charge. Ils seront dirigés vers la permanence, foyer des élèves. Votre enfant peut également **se rendre au CDI** pour emprunter des livres ou réaliser des travaux de recherche.

Après les cours, l'élève peut s'inscrire à **l'accompagnement éducatif** de 16h à 18h.

Différentes activités sont proposées (sportives, culturelles, aide aux devoirs). L'inscription n'est pas obligatoire sauf pour certaines sections. **L'aide aux devoirs** est parfois vivement conseillée. Enfin, le mercredi après-midi, votre enfant peut pratiquer un sport en s'inscrivant à **l'UNSS**. Il sera encadré par les professeurs d'Education physique.

CDI





PRONOTE

Classe numérique

9/ Quels sont les outils numériques à disposition des parents ?

A partir du site web du collège, vous pouvez vous connecter aux portails **K-d'école** et **PRONOTE** pour consulter l'emploi du temps de votre enfant et son cahier de texte, vérifier ses absences ou ses retards, connaître ses résultats aux évaluations, suivre l'actualité du collège. En début d'année, vous allez recevoir **vos identifiants et votre mot de passe**. Des séances d'information pour la prise en main de ces outils seront également organisées.



Consultez PRONOTE également sur mobile



III LE RÔLE DES PARENTS D'ÉLÈVES DANS LA RÉUSSITE AU COLLÈGE

L'équipe éducative et vous-même avons la même préoccupation : la réussite de votre enfant et de notre élève. Pour y parvenir, il est important de communiquer et d'échanger. Les quelques lignes qui suivent doivent vous aider à devenir notre partenaire.

1/ Quand dois-je lire le carnet de correspondance ?

C'est votre lien avec la maison et le collège, **vous devez le consulter quotidiennement** et signer toutes les informations qui y sont inscrites. En cas de perte, votre enfant doit se rendre à la Vie scolaire et en acheter un nouveau. En règle générale, les enseignants ne gardent pas les carnets en leur possession. Après avoir noté une remarque ou une information, il est restitué à l'élève.





2/ Comment puis-je accompagner mon enfant dans ses devoirs ?

Votre enfant va noter **dans son agenda** les devoirs et les leçons à apprendre. Vous pouvez également retrouver ces informations en vous connectant sur **PRONOTE (voir également page 20)** depuis le site du collège. Le code et l'identifiant vous seront remis en début d'année. En cas de perte, adressez-vous par écrit au Principal adjoint. Vous pouvez également consulter l'emploi du temps et les absences.

Si votre enfant vous affirme avoir fait son travail au collège, **demandez-lui toujours de vous le présenter**. Pour l'aider, relisez avec lui les consignes et **laissez-lui le temps de chercher**. Votre aide doit intervenir en cas de blocage. Pour l'apprentissage des leçons, laissez-le relire ou apprendre par cœur le résumé puis posez-lui des questions. Généralement les professeurs indiquent ce qu'il est important de savoir.

En cas d'absence, essayer de demander à un camarade de vous fournir le cours et le travail. Vous pouvez consulter sur **PRONOTE** le cahier de texte de la classe et télécharger les pièces-jointes. Certains professeurs font parvenir le travail par messagerie.

3/ Comment puis-je suivre les résultats de mon enfant ?

Là encore, en vous connectant à **PRONOTE**. Le relevé de note est toujours publié.

4/ Comment réagir si mon enfant a été puni ou sanctionné ?

Les punitions (travail supplémentaire, heure de colle) vous sont communiquées par le carnet ou par courrier. Votre enfant vous présentera sans doute sincèrement sa version. **Il convient de l'écouter**. En cas d'incompréhension, vous pouvez demander une explication aux professeurs ou à la Vie scolaire. **Une discussion courtoise permet de lever tous les malentendus**. Dans la vie quotidienne, nous sommes tous individuellement responsables de nos actes. Il en va de même pour votre enfant au Collège.

En aucun cas ne remettez en cause la décision prise par l'établissement devant votre enfant. Cela aura un effet contre-productif pour sa réussite.

Les sanctions sont prises par le Principal. Vous serez toujours avertis et invités à le rencontrer.

Collège^{du}Moulin[®] grande-synthe

21 rue du Comté de Flandre
59760 Grande-Synthe
Tél. 03 28 21 24 66

www.collegedumoulin.fr

